



Paul Jamieson

Au service d'autrui

Paul Jamieson déclare ne pas pouvoir se souvenir d'un temps où il n'était pas intéressé à aider les personnes en difficulté. « Lorsque j'étais enfant, je savais déjà que je voulais être conseiller d'orientation dans une école ou éventuellement dans le système judiciaire », dit-il.

Bien qu'un tragique accident de plongée lui ait coûté l'utilisation de ses bras et de ses jambes, il a refusé d'abandonner son rêve d'enfance. Il déclare : « Après l'accident, j'ai dû apprendre comment fonctionner en milieu de travail. Il fallait apprendre des choses simples comme se rendre au travail, utiliser les toilettes, sortir pour aller dîner – tout ce que les autres personnes considèrent comme acquis. » Toutefois, il n'est jamais venu à l'idée de Paul qu'il pourrait ne pas réussir à la longue.

Au début, il a choisi de suivre les conseils de parents et d'amis et d'aller travailler avec divers groupes de handicapés. Il dit aujourd'hui que cette expérience a été inestimable : « Je pouvais venir en aide à d'autres personnes handicapées tout en m'aidant moi-même. » En fait, il continue aujourd'hui ce processus d'aide à titre de représentant de la région atlantique pour le Comité consultatif national pour les personnes handicapées au sein du SCC.

Pourtant, même si cette période de sa vie l'a aidé et, espère-t-il, a été bénéfique pour d'autres, le désir de tendre la main aux personnes en difficulté ne l'a pas quitté. C'est ainsi qu'en 1984, Paul a fait le pas en postulant au Service correctionnel du Canada à Halifax. C'est une décision qu'il n'a jamais regrettée. « C'était le bon moment et j'étais prêt », déclare-t-il simplement.

Aujourd'hui, à titre d'agent de libération conditionnelle, Paul remplit une lourde charge de travail en s'occupant en même temps de quelque 20 à 25 personnes en liberté conditionnelle. Il déclare qu'il les rencontre une fois par semaine, une fois toutes les deux semaines ou même moins souvent, selon les conditions de leur libération et selon leur situation. « Si une personne va vraiment bien, il se peut même que je ne la voie qu'une fois tous les deux mois », dit-il.

La moitié du temps, il rencontre les personnes en liberté conditionnelle chez elles, dans un restaurant ou sur leur lieu de travail. À d'autres occasions, les rencontres ont lieu dans son bureau. Il déclare : « La durée de ces rencontres varie d'à peine 15 minutes à une heure, selon la situation de la personne. L'heure du rendez-vous peut être fixée entre une heure ou une semaine à l'avance, de façon à ce que la personne en liberté conditionnelle n'ait pas le temps de préparer

des réponses toutes faites. »

Selon Paul, cet emploi exige de la patience et des aptitudes à l'écoute. « En un sens, il faut se mettre à leur place. Il est particulièrement important de se rappeler que la personne en liberté conditionnelle vient d'un endroit où elle a été retenue contre son gré. Pendant qu'elle était en prison, on lui disait quoi faire et quand le faire. Elle n'avait absolument aucune indépendance. Ce n'est pas étonnant qu'à sa sortie, elle puisse avoir un problème avec l'autorité », ajoute-t-il.

C'est pourquoi, selon lui, il faut être prêt à accepter de progresser par petites étapes et de reconnaître qu'on ne peut pas être sur la même longueur d'onde avec tout le monde. « Je suis content lorsque je me fais comprendre, lorsque je pense que la personne a reçu le message. C'est tout ce que je demande et tout ce que je peux attendre », déclare-t-il.

De nouveau, c'est tout ce qu'il voulait ou espérait depuis l'enfance. Il était désireux et impatient d'aider les personnes en difficulté.